



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 31 MAI 2011

L'an deux mille onze, le 31 mai à 18 heures 00, les membres du conseil communautaire désignés par les conseils municipaux des communes constituant la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan créée par l'arrêté préfectoral N° 2003-DRCL/1-080 du 9 décembre 2003, se sont réunis à la Salle Saint Rémi à Kédange sur Canner sur la convocation du Président, conformément aux dispositions prévues par le Code des Collectivités Territoriales ;

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires

DE JONC Raoul – MASSON Annie - NOEL Guy - FILLMANN Alain - MASSON Jean-Louis - LE CORRE Jean-Yves - GUIRKINGER Jean-Gérard - GUERDER Norbert - ASCHBACHER Yves - BACH Roland - GLAUDE André - DUCHAUSSOY Claude - LA VAULLEE Jean-Pierre - UNTEREINER Alain - BALLAND Eric - VILLARRUBIA Elvire - HUTTIN Claude - FOLNY Denis - PRIESTER Norbert - REISTROFFER Gilbert - KIEFFER Jean - WERNER Camille - BERVEILLER Patrick - HENNEQUIN Jeannot - SPET Arnaud - CASALI Jean-Marc - WERQUIN Jean-Michel - BAUER Paul-André - VARNIER Yves - BEHR Norbert - CENEDELLA Marcel - WAX Hervé - HEINE Pierre - BRANZI Didier - SONDAG Christian - VEIDIG Pierre - HIRTZ Ghislaine - KIREN Joseph - GAMARD Joël – ROSAIRE Pierre - HELMER Marie-Rose - REIN Thierry - ANORMY Bernard - THILL Paul - THILL Lucien - GETTE Jean-Claude - DITSCH Hubert

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS REMPLACES PAR UN DELEGUE SUPPLEANT

M. PIERRAT André remplacé par M. POESY Denis
M. DOERPER Gilbert remplacé par M. JOST Pascal

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS DONNANT PROCURATION

M. RAMOGNINO Jean-Paul délégué titulaire, donne procuration à M. NOEL Guy
M. BIRMANN Charles délégué titulaire, donne procuration à M. MASSON Jean-Louis
Mme CEDAT VERGNE Nathalie déléguée titulaire, donne procuration à M. LA VAULLEE Jean-Pierre
Mme BEURTON Sylvie déléguée titulaire, donne procuration à M. BERVEILLER Patrick
M. ZENNER Pierre délégué titulaire, donne procuration à M. SPET Arnaud

ABSENTS EXCUSES :

BRICLOT Gérald - KIFFER René - DIOU Bernard - COLUZZI Gabriel - LAURENT Isabelle - SOULET Guy - ALBANE François - BARBA Francette

Secrétaire de séance : Mme MASSON Annie

Membres en exercice : 62
Membres présents : 49
Nombre de votes : 54

L'ordre du jour

1. Communications.
2. PV de la séance du Conseil Communautaire du 26 avril 2011
3. Motion de soutien
4. Compte rendu d'activité rapport de gestion de la SODEVAM
5. Rapport d'activité 2010 du S.M.V.T. des 3 Frontières
6. Création d'ateliers pédagogiques à Buding – Avenant
7. Dotation de compensation - Acompte
8. Budget Primitif 2011 – DM1
9. Prise de compétence supplémentaire : Enseignement supérieur et recherche
10. Demande de subvention SAM57/SAMI57
11. Technicien environnement – Demande de subvention
12. Subventions
13. Zone communautaire – Lotissement artisanal et industriel de Distroff
14. Indemnité de sinistre
15. Attribution de marché
16. Attribution de marché de M.O. Restauration du ruisseau d'Oudrenne
17. Zone Communautaire de Metzervisse Tranche 2 – Avenant aux marchés de Travaux

Point n° 1

COMMUNICATION

Le président informe le conseil de la liste des prochaines inaugurations prévues.

Point n°2

**OBJET : PV DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 AVRIL 2011**

A L'unanimité

Point n°3

n° D20110531-CCAM45

OBJET : MOTION DE SOUTIEN

Par jugement du 30 mars 2011, la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine a rendu débiteur Serge Kawka comptable de la CCAM, d'une charge constituée par une absence de pièces justificatives pour des versements effectués au titre de l'exercice 2008.

Les montants dont il est question concernent le paiement d'indemnités de fonction aux vice-présidents, pour un montant de 97 432.20 €.

Les pièces manquantes étaient les arrêtés de délégation de fonction qui aurait dû être établis lors du renouvellement de l'organe délibérant du 8 avril 2008.

Etant entendu, que cette production aurait du être le fait de la CCAM, et que d'aucune manière la CCAM n'a été lésée dans ce dossier, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter une motion de soutien, pour conforter la demande de remise gracieuse que Monsieur Kawka va formuler auprès du Ministre de tutelle.

Point n°4

n° D20110531-CCAM46

OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET RAPPORT DE GESTION DE LA SODEVAM

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan est actionnaire de la Société d'Economie Mixte de Développement et d'Aménagement Nord Lorrain.

Lors de sa dernière assemblée générale ordinaire, les membres de l'Assemblée Générale ont donné à l'unanimité quitus, aux administrateurs pour leur gestion.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport de gestion présenté en séance.

Point n°5

n° D20110531-CCAM47

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DU S.M.V.T. DES 3 FRONTIERES

Lors de sa dernière assemblée du Comité du Syndicat Mixte à Vocation Touristique « Les Trois frontières » réunie le 23 mars 2011, les délégués du Comité ont voté à l'unanimité le compte administratif 2010 et le compte de Gestion 2010 et le maintien de la cotisation syndicale à 0.97€ par habitant.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité 2010 présenté en séance.

Point n°6

n° D20110531-CCAM48

OBJET : CREATION D'ATELIERS PEDAGOGIQUES A BUDING- AVENANT

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter la passation de l'avenant suivant :

Lot Peinture – Entreprise APPEL

Montant initial du marché	17 200,00 €	HT
Montant de l'avenant n°1	1 690,00 €	HT
Nouveau montant du marché	18 890,00 €	HT

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la CAO du 26 mai 2011, et dans le cadre de l'exécution de l'opération citée en objet, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'accepter la passation de l'avenant ci-dessus :
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant.

Point n°7

n° D20110531-CCAM49

OBJET : DOTATION DE COMPENSATION - ACOMPTE

Conformément au principe retenu dans sa séance du 25 avril 2006, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter l'émission des titres et mandats suivants après avoir pris connaissance de l'avis unanime des membres de la commission des transferts de charges réunie avant la séance à 17h00.

TRANSFERTS DE CHARGES 2011

COMMUNES	TP ANNUELLE	TP ANNUELLE PAR SEMESTRE	CHARGES REGLEES AU 13 MAI 2011	Acompte	
				TR à émettre 73-7321	Mdt à émettre 014-73961
ABONCOURT	9 130,00 €	4 565,00 €	30 399,01 €	25 834,01 €	
BERTRANGE	72 818,00 €	36 409,00 €	89 831,89 €	53 422,89 €	
BETTELAINVILLE	519,00 €	259,50 €	17 186,88 €	16 927,38 €	
BOUSSE	46 961,00 €	23 480,50 €	101 605,10 €	78 124,60 €	
BUDING	3 337,00 €	1 668,50 €	15 038,28 €	13 369,78 €	
BUDLING	358,00 €	179,00 €	4 217,12 €	4 038,12 €	
DISTROFF	35 565,00 €	17 782,50 €	56 007,88 €	38 225,38 €	
ELZANGE	2 414,00 €	1 207,00 €	31 908,87 €	30 701,87 €	
GUENANGE	121 668,00 €	60 834,00 €	293 114,17 €	232 280,17 €	
HOMBOURG-BUDANGE	20 339,00 €	10 169,50 €	32 175,90 €	22 006,40 €	
INGLANGE	33 152,00 €	16 576,00 €	5 937,75 €		10 638,25 €
KEDANGE SUR CANNER	58 083,00 €	29 041,50 €	36 889,59 €	7 848,09 €	
KEMPLICH	348,00 €	174,00 €	6 933,36 €	6 759,36 €	
KLANG	51,00 €	25,50 €	3 324,56 €	3 299,06 €	
KOENIGSMACKER	170 712,00 €	85 356,00 €	42 906,20 €		42 449,80 €
LUTTANGE	150 587,00 €	75 293,50 €	30 991,20 €		44 302,30 €
MALLING	5 843,00 €	2 921,50 €	17 932,04 €	15 010,54 €	
METZERESCHE	5 413,00 €	2 706,50 €	18 169,42 €	15 462,92 €	
METZERVISSE	37 708,00 €	18 854,00 €	35 996,03 €	17 142,03 €	
MONNEREN	5 674,00 €	2 837,00 €	4 681,19 €	1 844,19 €	
ODRENNE	2 907,00 €	1 453,50 €	14 877,55 €	13 424,05 €	
RURANGE-LES-THIONVILLE	13 865,00 €	6 932,50 €	43 829,70 €	36 897,20 €	
STUCKANGE	2 844,00 €	1 422,00 €	20 959,05 €	19 537,05 €	
VALMESTROFF	2 716,00 €	1 358,00 €	11 571,58 €	10 213,58 €	
VECKRING	21 178,00 €	10 589,00 €	13 821,56 €	3 232,56 €	
VOLSTROFF	12 556,00 €	6 278,00 €	55 994,84 €	49 716,84 €	
TOTAL	836 746,00 €	418 373,00 €	1 036 300,72 €	715 318,07 €	97 390,35 €

Point n°8

n° D20110531-CCAM50

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011– DM1

Après débat le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les écritures suivantes

BUDGET "FRICHES DE DISTROFF"					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6811	Dotations aux amortissements des immob. incorporelles et corporelles	1 800,00 €	758	Produits divers de gestion courante	1 800,00 €
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 800,00 €	28132	Amortissements Immeuble de rapport	1 800,00 €

BUDGET "DECHETS MENAGERS"		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
6232	Fêtes et cérémonie	-1 000,00 €
654	Perte sur créances irrécouvrables	1 000,00 €
TOTAL		0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
2188	Autres immobilisations corporelles	110 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-110 000,00 €
TOTAL		0,00 €

Point n°9

n° D20110531-CCAM51

OBJET : PRISE DE COMPETENCE SUPPLEMENTAIRE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Faisant suite à plusieurs échanges entre les Présidents des six EPCI du Nord Mosellan compétents sur le périmètre du Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter la prise de compétence supplémentaire « Enseignement supérieur et Recherche ». La CCAM se substituera ensuite aux communes adhérentes du Syndicat précité.

L'intérêt de cette démarche vise à mieux défendre les intérêts de la présence d'une structure universitaire dans le bassin Thionvillois, le dossier de création d'un quatrième département hygiène – sécurité et environnement étant en cours d'instruction.

Cette compétence figurera dans le groupe des compétences facultatives J) enseignement supérieur et recherche.

Les communes de la CCAM seront invitées à délibérer dans les mêmes termes.

Point n°10

n° D20110531-CCAM52

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SAM57/SAMI 57

Dans le cadre de l'opération « Semaines sportives de l'Arc Mosellan », la C.C.A.M souhaite innover cette année en proposant un séjour itinérant sur le territoire de l'Arc Mosellan.

Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention au Conseil Général au titre de SAM57/SAMI57 selon le plan de financement suivant

DEPENSES		RECETTES		
ADEPA	18 500,00 €	CG 57	31%	5 800,00 €
location gymnases		Participation des adolescents pour les repas (50 € x 90)+(175 € x 15)	39%	7 125,00 €
repas				
déplacement				
location VTT	18 500,00 €	CCAM	30%	5 575,00 €
matériel				
Indemnités des intervenants (3 personnes)				
associations				
TOTAL	18 500,00 €		100%	18 500,00 €

La participation de la CCAM sera versée sur facture de prestation de services à l'ADDEPA-

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante, auprès du Conseil Général et à régler la facture précitée

Point n°11

n° D20110531-CCAM53

**OBJET : TECHNICIEN ENVIRONNEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION**

Après débat le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter l'Agence de l'eau pour participer au financement du poste de Technicien environnement, qui sera à nouveau pourvu après le départ de Mathieu Junger, fin juin 2011

Plan de Financement

	2011	2012	2013
Mission Natura 2000	5 400,00 €	5 400,00 €	
DIREN 50%	2 700,00 €	2 700,00 €	
CR 30%	1 620,00 €	1 620,00 €	
CG 20%	1 080,00 €	1 080,00 €	
Mission milieux humides des cours d'eau	4 629,00 €	4 751,00 €	4 873,00 €
Agence de l'eau (base de calcul de la subvention 30% du poste : rémunération et frais de fonctionnement)	4 629,00 €	4 751,00 €	4 873,00 €
CCAM	22 119,00 €	22 843,00 €	28 967,00 €
TOTAL	32 148,00 €	32 994,00 €	33 840,00 €

Point n°12

n° D20110531-CCAM54

OBJET : SUBVENTIONS

Dans sa séance du 26 avril 2011, le Conseil Communautaire a voté une subvention de 694 € à la commune de Distroff pour l'organisation de la manifestation Info livres au Moulin de Buding.

Ce montant étant erroné, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'arrêter cette subvention à 1866,00 euro suivant le plan de financement ci-dessus.

DEPENSES		RECETTES	
Cie Thearto (5 interventions + frais de déplacements)	2 766,00 €	CG57	2 200,00 €
SACD	400,00 €		
Frais d'hébergement + restauration	500,00 €	CCAM	1 866,00 €
Communication	400,00 €		
TOTAL	4 066,00 €	TOTAL	4 066,00 €

Point n°13

n° D20110531-CCAM55

OBJET : ZONE COMMUNAUTAIRE – LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE DISTROFF

Dans le cadre de la requalification de cette zone communautaire, et après l'intervention de l'EPFL pour la réalisation de travaux de traitement primaire de cette friche industrielle, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'aménagement des VRD.

Ces aménagements permettront aux entreprises installées dans les bâtiments existants, d'y accéder dans de bonnes conditions, et d'ouvrir à la commercialisation de nouveaux espaces (Plan présenté en séance)

La formule juridique de cette opération est celle du lotissement, gérée comptablement dans le Budget annexe Friches de Distroff.

Le Plan de financement est le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
M.O.	66 000,00 €	CG 57 Pacte 30%	353 400,00 €
Travaux	1 100 000,00 €	Vente terrain 22%	262 300,00 €
Etudes	12 000,00 €	C.R. 13%	150 000,00 €
		CCAM 35%	412 300,00 €
TOTAL	1 178 000,00 €	TOTAL	1 178 000,00 €

Ce projet répond à plusieurs nécessités :

- 1) Faire disparaître du paysage des vestiges industriels posant des problèmes certes visuels, mais également et surtout en termes de sécurité,
- 2) Permettre à des entreprises de travailler dans de bonnes conditions économiques, afin de maintenir et développer les emplois existants,
- 3) Compléter l'offre de terrains de la CCAM sur un profil complémentaire aux autres zones de Metzervisse-Distroff et Buding.

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- 1) De réaliser cette opération
- 2) D'adopter le plan de financement ci-dessus et solliciter les subventions correspondantes
- 3) D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la réalisation de ce projet (permis d'aménager, conventions, marchés)
- 4) De confirmer sa demande d'assujettissement au régime de la TVA.

Point n°14

n° D20110531-CCAM56

OBJET : INDEMNITE DE SINISTRE

Après débat le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter un chèque de l'entreprise MULTITOITS d'un montant de **500,62 €** correspondant aux dégâts chapiteau à Buding.

Point n°15

n° D20110531-CCAM57

OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHE

L'entreprise Lorscheider attributaire du lot Bardage refuse d'honorer sa prestation pose du bardage en panneaux Trespa.

Suite à une nouvelle consultation et après l'avis favorable de la CAO du 26 mai 2011, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise ZILLHARDT pour un montant de 28 500 € HT.

Après débat, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'attribuer ce marché à l'entreprise ZILLHARDT pour un montant de 28 500 € HT.
- 2) d'autoriser Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Point n°16

n° D20110531-CCAM58

**OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHE DE M.O.
RESTAURATION DU RUISSEAU D'ODRENNE**

Sur proposition de la CAO réunie le 26 mai 2011, le Conseil Communautaire voudra bien décider d'attribuer le marché de Maitrise d'œuvre

Au bureau SIMBIO pour un montant de **40 620.00 € HT**

Après débat, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'attribuer ce marché au Bureau SIMBIO pour un montant de 40 620.00 € HT.
- 2) d'autoriser Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Point n°17

n° D20110531-CCAM59

**OBJET : ZONE COMMUNAUTAIRE DE METZERVISSE Tranche 2
AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Dans le cadre de l'exécution des travaux cités en objet, lors de la consultation des entreprises et de l'attribution du lot 2 réseaux secs, il avait été convenu de confier les travaux de Basse Tension et Haute Tension à ERDF sur la base d'une convention.

Au regard des délais importants découlant de la gestion ERDF de ces travaux, il a été acté la possibilité de confier ces travaux à l'entreprise attributaire du lot n°2, à l'exception du poste transformateur.

Le coût de l'opération sera similaire pour la CCAM, qui par convention avec ERDF sera subventionné du même montant, sur la base du devis initial ERDF.

Après débat, le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2011 accepte à l'unanimité l'avenant suivant :

Lot 2 réseaux secs CEGELEC

Montant initial du marché	134 899,96 €	HT	
Montant de l'avenant n°1	81 940,19 €	HT	60,74%
Nouveau montant du marché	216 840,15 €	HT	

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures 15.

Le Président,
Yves ASCHBACHER

Le Secrétaire,
Annie MASSON